

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1140

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 27

A la seconde phrase de l'alinéa 28, substituer aux mots :

" d'aucune indemnité, droit ",

les mots :

" d'aucun droit, indemnité ".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.